

Octroi d'un sursis concordataire provisoire pour Petroplus Refining Cressier SA

Décision saluée par le conseiller d'Etat Thierry Grosjean

Suite au verdict rendu ce jour par le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers concernant l'octroi d'un sursis concordataire provisoire de deux mois pour Petroplus Refining Cressier SA et à la nomination de deux commissaires au sursis, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du Département de l'économie (DEC), a souhaité évoquer les effets résultant de cette décision et les perspectives à venir. Il a également réitéré le soutien du Conseil d'Etat neuchâtelois à la poursuite des négociations avec les repreneurs potentiels, tout en rappelant l'importance du maintien d'une activité au sein de la raffinerie de Cressier.

L'annonce ce jour de l'octroi du sursis concordataire provisoire de deux mois pour la société Petroplus Refining Cressier SA constitue un bol d'air temporaire pour le conseiller d'Etat Thierry Grosjean. Bien que la holding et la filiale helvétique de Petroplus Marketing aient déjà obtenu un sursis concordataire vendredi dernier à Zoug, l'incertitude quant à la décision rendue pour la filiale neuchâteloise était réelle.

Cette décision autorise la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CCNAC) à déclencher la procédure d'indemnité pour insolvabilité, ce qui permettra aux employés de la raffinerie de toucher leur salaire de janvier d'ici à la fin de la semaine.

Le chef du DEC a expliqué que la décision du tribunal permettrait au groupe Petroplus de poursuivre sur la voie des négociations avec de futurs potentiels repreneurs, en particulier ceux au bénéfice d'accords de confidentialité signés.

Soutien réaffirmé du Conseil d'Etat

Le conseiller d'Etat Thierry Grosjean a par ailleurs rappelé que le Conseil d'Etat neuchâtelois continuerait à activer ses relais politiques au niveau fédéral et à apporter son appui à l'ensemble du personnel et à soutenir tout effort dans le but de pérenniser l'activité du site de Cressier comme il l'a fait depuis l'annonce des premières difficultés.

Pour de plus amples renseignements:

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 48 00.**

Neuchâtel, le 31 janvier 2012